



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 01/17

Objet

Schéma de mutualisation des services - état d'avancement 2016

Secrétaire de séance

Maurice BOUÉ

Rapporteur :

Jean THUREL

Conseil Communautaire
09 février 2017
Damparis - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 21
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 01 février 2017
Date de publication : 17 février 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, P. Verne, O. Meugin, P. Blanchet, R. Foret suppléé par B. Perrinet, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, C. Demortier, JP. Fichère, JB. Gagnoux, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, JM. Sermier, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, V. Chevriaut, M. Boué, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : JL. Bouchard à JC. Lab, JC. Robert à M. Henry, M. Giniès à A. Albertini, M. Berthaud à S. Marchand, I. Delaine à C. Demortier, A. Douzenel à J. Lagnien, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à J.P. Cuinet, I. Girod à C. Nonnotte-Bouton, J. Gruet à P. Jobez, P. Jaboviste à S. Kayi, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, J. Péchinot à S. Champanhet, E. Schlegel à M. Hoffmann, I. Voutquenne à I. Mangin, JC. Wambst à F. Barthoulot, P. Jacquot à B. Guerrin, C. François à B. Chevaux, G. Coutrot à JL. Croiserat, JM. Daubigny à M. Boué, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
S. Hédin, D. Michaud, S. Calinon, A. Diebolt, D. Chevalier.

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux de ses communes membres, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat et dont l'avancement doit faire l'objet d'une communication du président de l'EPCI à son organe délibérant chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

Conformément à ces dispositions, codifiées à l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, a été validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016. Le présent rapport a pour objet d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de ce schéma de mutualisation sur l'année 2016.

Le rapport présenté en annexe illustre les démarches déjà effectuées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la mise en œuvre des actions du schéma de mutualisation. Les observations et propositions formulées permettent d'ajuster les actions, en prenant en compte les réels besoins des communes et les capacités des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année 2016.

Fait à Dole,
Le 09 février 2017
Le Président Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE BILAN ANNUEL

2016

PREAMBULE

Le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, a été validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016.

Ce schéma permet de renforcer les services d'intérêt communautaire, d'améliorer la qualité des services publics, de rendre plus lisible l'action intercommunale et de renforcer l'identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. A plus grande échelle, il permet de mieux organiser l'ingénierie territoriale et il constitue également un levier de renforcement de la légitimité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour porter les intérêts du territoire au sein de dialogue supra-territorial, dans le contexte de la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté.

Obligations légales du schéma de mutualisation des services :

- Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (dite Loi « RCT »)
- Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM »)
- Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe »)

Objectifs du schéma de mutualisation des services :

- La recherche d'efficacité et d'efficience dans l'action publique locale
- Le développement de la culture et de l'esprit intercommunaux entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la mise en œuvre des politiques publiques
- Une réflexion sur l'évolution des politiques publiques afin d'anticiper au mieux les impacts des transferts de compétence à l'échelle du territoire

Rappel des actions inscrites dans le schéma de mutualisation des services :

- a) Mise en place d'un service de remplacement de personnel
- b) Organisation de formations mutualisées
- c) Création d'un "Club acheteur"
- d) Systèmes d'information et ressources numériques
- e) Gestion mutualisée des équipements sportifs
- f) Mise en place d'une plateforme d'information et d'échanges
- g) Renforcement de la plateforme d'assistance et de conseil

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS :

Pour la 1^{ère} année de mise en œuvre du schéma de mutualisation, plusieurs actions ont été développées.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions est assurée par un technicien référent identifié, responsable de l'action. Celui-ci bénéficie de l'appui de la Direction Pilotage et Coordination de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui coordonne et évalue également ces actions.

1. MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE REMPLACEMENT DE PERSONNEL

LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2016 :

Des ateliers d'échanges ont été organisés avec les secrétaires de mairie en juillet 2016, afin de travailler sur la mise en œuvre opérationnelle de cette action. Un compte-rendu de ces ateliers a été adressé à l'ensemble des secrétaires de mairie, synthétisant l'ensemble des propositions et remarques formulées à l'occasion de ces ateliers.

Sur la base des propositions qui ont émergées lors de ces ateliers, les documents suivants ont été élaborés :

- formulaire de demande d'intervention (à destination des mairies) : permet de prendre en compte les demandes de remplacements afin de les formaliser par la suite
- fiche de renseignement sur les mairies (à destination des mairies) : permet aux agents effectuant des tâches de remplacement d'avoir accès aux informations essentielles afin de pouvoir assurer la mission confiée dans les meilleures conditions possibles
- questionnaire de recensement sur les disponibilités des secrétaires de mairie de la (à destination des secrétaires de mairie) : ce document permettra de pouvoir solliciter directement les secrétaires intéressées lors des futurs besoins de remplacement

Ces documents seront adressés aux mairies de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en début d'année 2017.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Le service de remplacement de personnel s'est structuré en 2016, avec la mise en place d'une procédure spécifique.

En 2015, 2 communes ont pu bénéficier de ce service et 4 communes en 2016.

Un agent de la Ville de Dole intervient prioritairement sur les remplacements, mais il a aussi été fait appel en 2016 à un agent extérieur à la Ville de Dole et à la CAGD, recruté en CDD sur la durée spécifique de la mission effectuée pour le compte de la commune demandeuse.

En 2017, il est proposé d'étendre cette action à d'autres catégories de personnel, notamment du personnel technique

2. ORGANISATIONS DE FORMATIONS MUTUALISEES

LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2016 :

Fin 2016, un courrier a été envoyé à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour leur proposer l'inscription aux formations suivantes :

- Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)
- Outils de bureautique (logiciel Pack Office – open Office)

Une réflexion sur une formation spécifique relative aux gestes et postures est en cours.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Un échange est fixé début 2017 avec le CNFPT afin de mettre en place des actions de formations qualifiantes territorialisées.

3. CREATION D'UN CLUB ACHETEUR

LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2016 :

Un recensement des besoins auprès des communes en matière de commande publique a été effectué en août 2016, via un questionnaire « achats groupés » (28 réponses reçues).

A la question « Souhaitez-vous participer aux groupements de commandes entre les communes du Grand Dole ? », 24 communes ont répondu favorablement et 4 communes ont répondu défavorablement.

Un projet de convention de groupement de commandes permanent « Club Acheteur » est en cours.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Après validation interne du document par les élus et techniciens en charge du suivi de l'action, celui-ci sera présenté à l'ensemble des élus communautaires et pourra être signé par les communes volontaires à compter du mois d'avril 2017.

4. SYSTEMES D'INFORMATION ET RESSOURCES NUMERIQUES

LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2016 :

Sept communes ont été interrogées en juin 2016 afin d'intégrer une expérimentation de mise en place d'un service informatique mutualisé. Quatre communes ont répondu positivement.

Des premiers échanges ont eu lieu entre le Directeur des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les maires et les secrétaires des quatre communes volontaires. Des visites ont également été effectuées dans ces quatre communes par les techniciens de la Direction des Systèmes d'Information, afin de recenser les matériels et logiciels utilisés.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

La phase d'expérimentation avec les quatre communes devra être déployée au cours du 1^{er} semestre 2017.

5. GESTION MUTUALISEE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2016 :

Les premières réunions techniques relatives à cette action ont eu lieu en novembre 2016. Le cadrage précis de cette action est en cours de réalisation.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

La Direction des Sports de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a déjà effectué, il y a quelques années, le recensement précis des équipements sportifs, des clubs et des licenciés implantés sur le territoire.

Certains équipements sportifs, d'intérêt communautaire, ont été transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La réflexion doit porter sur les autres équipements gérés actuellement par les communes.

6. MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME D'INFORMATION ET D'ECHANGES

LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2016 :

Des ateliers d'échanges ont été organisés avec les secrétaires de mairie en juillet 2016, afin de travailler sur la mise en œuvre opérationnelle de cette action. Les attentes et besoins des secrétaires de mairie ont pu être précisés à cette occasion et ont été repris dans le compte-rendu de ces ateliers adressé à l'ensemble des secrétaires de mairie.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Il conviendra de fixer, début 2017 :

- la gouvernance de cette action
- l'outil à développer pour le déploiement de cette action

L'outil devra être opérationnel au cours du second semestre 2017.

7. RENFORCEMENT DE LA PLATEFORME D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL AUX COMMUNES

LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2016 :

Des ateliers d'échanges ont été organisés avec les secrétaires de mairie en juillet 2016, afin de travailler sur la mise en œuvre opérationnelle de cette action. Les attentes et besoins des secrétaires de mairie ont pu être précisés à cette occasion et ont été repris dans le compte-rendu de ces ateliers adressé à l'ensemble des secrétaires de mairie.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Le fonctionnement actuel de la plateforme de services aux communes doit être optimisé et proposer de nouveaux services, en adéquation avec les attentes des communes. Gratuit depuis 2015, l'accès à la plateforme pourrait être payant pour certains services très spécifiques (montage de dossiers de subventions, rédaction d'un cahier des charges...). L'année 2017 devra permettre d'élargir les services de la plateforme, sur la base des propositions formulées par les secrétaires de mairie, et de mettre en place une procédure spécifique d'accès à ce service.

8. DEVELOPPEMENT DE GROUPES DE REFLEXIONS THEMATIQUES

LES DEMARCHES EFFECTUEES EN 2016 :

Cette action a permis de mettre en place un premier groupe de réflexion, avec les secrétaires de mairie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sur le thème de la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions du schéma de mutualisation.

Les thématiques abordées lors de ces ateliers ont été les suivantes :

Comment réorienter la plateforme de services aux communes pour la rendre plus utile et efficace ?
Quel service de remplacement de personnel pour aider les communes à assurer la continuité du service public ?
Mise en place d'une plateforme d'informations et d'échanges

Un nouveau groupe de réflexion va être lancé début 2017, sur le thème de la compétence assainissement (qui sera transférée à la CAGD au 1er janvier 2018). Plusieurs thématiques seront abordées et l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole seront conviés, répartis sur plusieurs groupes, afin de garantir la qualité des échanges.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

En 2017, cette démarche participative pourra être pérennisée par la mise en place de réunions de secteurs.

Ces réunions de secteurs sont des instances de réflexion et d'échanges dans lesquelles les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole travailleront à constituer l'identité communautaire, ainsi qu'un territoire de projets et d'actions.

La sectorisation du territoire et la composition de chacun des « secteurs » devra être fixée au cours du 1er semestre 2017.